

L'an deux mille vingt trois, le vendredi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocation envoyées le 07 avril 2023
Compte-rendu affiché le 17 avril 2023

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 26
Conseillers représentés : 03
Conseiller excusé : 00
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Etaient présents : M. MAES, Mme LECOCQ, M. THOMAS, Mme BEAUGRAND, M. CONTU, M. PONCHON, Mme MENAGER, M. BELMANT, Mme YGOUF, M. DREVELLE, Mme GUIDON, M. BARBIER, M. VELU, M. PEREZ, Mme MARTEL, Mme RICHARD, M. CARETTE, Mme BUSIGNIES (*arrivée à 19h34*), Mme KUMM, M. DEPTA, Mme BAUCHART, M. HAUDIQUET, Mme MAJOREL, Mme DHEYGERS, Mme TRICOT, M. VARLET.

Elus absents mais représentés : Mme LEMAIRE a donné pouvoir à M. PONCHON, Mme ZANINI a donné pouvoir à Mme LECOCQ, M. SAVREUX a donné pouvoir à M. MAES

Elu absent excusé : ///

Elu absent non excusé : ///

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et donne la parole à M. BELMANT, secrétaire de séance, pour faire l'appel des élus présents ou représentés. Vingt-six conseillers sont présents, trois conseillers sont représentés.

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et que la séance publique est enregistrée, il précise que cet enregistrement sert de support pour rédiger le compte-rendu.

Monsieur le Maire aborde le premier point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR	Rapporteurs
- Taux de fiscalité 2023	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget principal Ville	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Camping	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Cinéma	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Maismont	M. CONTU
- Vote du budget primitif 2023 – Budget annexe Pépinière	M. CONTU
- Subvention – La maison des lycéens	M. DREVELLE
COMMUNICATION – Lecture des décisions	
QUESTIONS D'INITIATIVE	

Rapporteur : Monsieur CONTU

Taux de fiscalité 2023

Comme proposé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023, après l'application d'une baisse de 3% en 2022, les taux proposés pour l'exercice 2023 restent inchangés.

Par conséquent, le taux de la **Taxe Foncière Bâtie** pour l'exercice 2022 est de **41.93%**.

Et le taux de la **Taxe Foncière Non Bâtie** reste identique à celui de l'exercice 2021 soit **33.18%**.

Depuis l'année 2023, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est applicable, le taux proposé est celui en application depuis 2020 soit **30.56%**.

Le tableau proposé ci-dessous vous présente le montant des produits fiscaux pour 2023 soit 4 665 594 €

	Bases 2023	Taux proposé 2023	Produit
Taxe Foncière Bâtie	10 479 000	41,93%	4 393 845
Taxe Foncière Non Bâtie	102 600	33,18%	34 043
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	777 844	30,56 %	237 706

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la proposition du maintien des taux de la **Taxe Foncière Bâtie**, **Taxe Foncière Non Bâtie** et la **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires** pour l'année 2023 comme ci-dessus proposé.

Monsieur CONTU demande s'il y a des questions.

DELIB 16-2023

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour21.....

Contre00.....

Abstention07.....

Adopté à la majorité.

Rapporteur : Monsieur CONTU

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Principal et Annexes

Le budget 2023 est établi selon le rapport d'orientation budgétaire délibéré le 27 Mars dernier.

Ce budget 2023 est protecteur et visionnaire malgré la grave crise de l'énergie et de l'inflation que nous traversons. En effet, la Ville de Péronne fait face, comme les autres collectivités, à une explosion du coût de l'énergie et aux conséquences de l'inflation, sans réel soutien de l'État, il faut noter que nos dotations 2023 ont subi une baisse 1% soit 36 k€.

Dans ce contexte, l'objectif de ce budget est d'assurer la continuité et la qualité des services publics à Péronne. Nous allons même plus loin en accélérant le développement des projets indispensables à la transition écologique, à travers notamment la rénovation des équipements publics existants et la programmation progressive du changement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Ville et dans nos bâtiments. L'amélioration du cadre de vie par l'installation de Canopées et de mobilier urbain intelligent. La réparation des vannages du Moulin DAMAY et sa déconstruction.

La conception d'un nouveau site internet afin de faciliter la communication et rendre les services en ligne plus fluides et mieux accessible par chacun.

La remise aux normes de la sécurité et l'entretien de notre patrimoine reste le fil rouge pour les inscriptions budgétaires, beaucoup de travaux sont à réaliser. (Toitures, menuiserie...)

L'inscription d'une saison culturelle riche en événements avec l'organisation du carnaval, du Castel Festival et du marché de Noël...

Il nous fallait réussir ce challenge tout en maintenant les équilibres financiers de la ville à moyens et longs termes. Pour rappel, la situation de trésorerie au 31 Décembre 2022 était de 1 880 K€
Garantir une situation financière saine permet de mettre en œuvre les services dont tous les Péronnais et les Péronnaises d'aujourd'hui et de demain, ont besoin.

Les priorités pour l'élaboration de ce budget 2023 ont été les suivantes :

- ✓ L'assainissement de la situation budgétaire qui doit rester le fil rouge de la collectivité, l'objectif étant de limiter les dépenses de gestion pour garantir une capacité d'autofinancement visant à assumer une politique d'investissement ambitieuse et essentielle notamment pour planifier la rénovation et l'entretien des équipements patrimoniaux.
- ✓ L'assainissement de la dette par le statu quo sur les emprunts.
- ✓ Le maintien des taux de fiscalité.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57et M4).

Les documents officiels sont insérés au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

➤ *Budget principal Ville*

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023 Investissement DEPENSES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		6 071 546,75		6 071 546,75	
		Résultat reporté		122 866,18	
Chapitres		Restes à réaliser	Prévu	TOTAL	
20	Immobilisations incorporelles		43 000,00	43 000,00	
21	Immobilisations corporelles	420 612,11	1 488 948,00	1 909 560,11	
23	Immobilisations en cours	16 986,64	708 000,00	724 986,64	
16	Emprunts		1 158 000,00	1 158 000,00	
040	Opérations d'ordre entre sections		236 000,00	236 000,00	
041	Opérations patrimoniales		2 000 000,00	2 000 000,00	
TOTAL		437 598,75	5 633 948,00	6 071 546,75	

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023 Investissement RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		6 071 546,75		6 071 546,75	
		Résultat reporté		122 866,18	
Chapitres		Restes à réaliser	Prévu	TOTAL	
001	Excédent reporté		122 866,18	122 866,18	
10	Dotations, fonds divers et réserves		306 000,00	306 000,00	
1068	Affectation du résultat		28 465,57	28 465,57	
13	Subventions d'investissement	286 267,00	285 278,57	571 545,57	
16	Emprunts et dettes assimilées		3 850,00	3 850,00	
27	Autres immobilisations financières		1 000,00	1 000,00	
021	Virement de la section d'investissement		1 852 819,43	1 852 819,43	
024	Produits de cession d'immobilisations		435 000,00	435 000,00	
040	Op. d'ordre transfert entres sections		750 000,00	750 000,00	
041	Opérations patrimoniales		2 000 000,00	2 000 000,00	
TOTAL		286 267,00	5 784 279,75	6 071 546,75	

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023 Fonctionnement DEPENSES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		14 326 655,29		14 326 655,29	
		Résultat reporté		1 371 584,49	

Chapitres		Prévu	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 053 785,32	3 053 785,32
012	Charges de personnel & Frais assimilés	6 720 600,00	6 720 600,00
014	Atténuations de produits	333 820,00	333 820,00
65	Autres charges de gestion courante	1 101 130,54	1 101 130,54
66	Charges financières	369 500,00	369 500,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	15 000,00
68	Provisions, dépréciations	130 000,00	130 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 852 819,43	1 852 819,43
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	750 000,00	750 000,00
TOTAL		14 326 655,29	14 326 655,29

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2023 Fonctionnement RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
		PREVU		PREVU	
		14 326 655,29		14 326 655,29	
		Résultat reporté		1 371 584,49	
Chapitres		PREVU	TOTAL		
002	Excédent de fonctionnement	1 371 584,49	1 371 584,49		
013	Atténuation de charges	486 500,00	486 500,00		
70	Produits de domaine & services	675 301,40	675 301,40		
73	Impôts et Taxes	2 072 000,00	2 072 000,00		
731	Fiscalité locale	5 570 485,00	5 570 485,00		
74	Dotations & Participations	3 412 374,40	3 412 374,40		
75	Autres produits de gestion courante	178 360,00	178 360,00		
76	Produits financiers	1 050,00	1 050,00		
77	Produits exceptionnels	323 000,00	323 000,00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	236 000,00	236 000,00		
TOTAL		14 326 655,29	14 326 655,29		

➤ *Budget annexe Camping*

BUDGET ANNEXE « CAMPING » BUDGET PRIMITIF 2023 INVESTISSEMENT DEPENSES / RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	PREVU	PREVU
	26 405,04	26 405,04
	Résultat reporté	25 405,04

DEPENSES - Chapitres		Prévu
21	Immobilisations corporelles	1 000,00
TOTAL		26 405,04

RECETTES - Chapitres		Prévu
1068	Affectation du résultat	8 213,79
021	Virement de la section de fonctionnement	17 191,25
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amt)	1 000,00
TOTAL		26 405,04

BUDGET ANNEXE « CAMPING » BUDGET PRIMITIF 2022 FONCTIONNEMENT DEPENSES / RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	PREVU	PREVU
	18 791,25	18 791,25
	Résultat reporté	

DEPENSES - Chapitres		Prévu
011	Charges à caractère général	600,00
023	Virement à la section d'investissement	17 191,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
TOTAL		18 791,25

RECETTES - Chapitres		Prévu
70	Ventes produits, prestations	5 130,00
77	Produits exceptionnels	13 661,25
TOTAL		18 791,25

➤ Budget annexe Cinéma Le Picardy

BUDGET ANNEXE CINEMA LE PICARDY BUDGET PRIMITIF 2023 Investissement DEPENSES / RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	PREVU	PREVU
	25 000,00	120 234,89
	Résultat reporté	97 234,89

DEPENSES - Chapitres		Prévu
21	Immobilisations corporelles	20 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
TOTAL		25 000,00

RECETTES - Chapitres		Prévu
001	Excédent d'investissement reporté	97 234,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 000,00
TOTAL		120 234,89

BUDGET ANNEXE CINEMA LE PICARDY BUDGET PRIMITIF 2023 Fonctionnement DEPENSES / RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	PREVU	PREVU
	210 868,42	210 868,42
	Résultat reporté (déficit)	71 168,42

DEPENSES - Chapitres		Prévu
002	Déficit de fonctionnement reporté	71 168,42
011	Charges à caractère général	79 700,00
012	Charges de personnel	37 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 000,00
TOTAL		210 868,42

RECETTES - Chapitres		Prévu
70	Vente produits, prestations	95 000,00
74	Subventions d'exploitation	10 000,00
77	Produits exceptionnels	100 868,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
TOTAL		210 868,42

➤ *Budget annexe Lotissement Maismont*

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT MAISMONT » Budget Primitif 2023 Investissement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
		PREVU	PREVU	
			81 000,00	174 808,76
		Résultat reporté (excédent)		162 808,76

DEPENSES - Chapitres		RAR	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées		81 000,00
TOTAL			81 000,00

RECETTES - Chapitres		RAR	TOTAL
001	Excédent d'investissement reporté		162 808,76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		12 000,00
TOTAL			174 808,79

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT MAISMONT » Budget Primitif 2023 Fonctionnement DEPENSES / RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
		PREVU	PREVU	
			138 140,87	138 140,87
		Résultat reporté		62 140,87

DEPENSES - Chapitres		Prévu
002	Déficit de fonctionnement reporté	62 140,87
011	Charges à caractère général	27 000,00
66	Charges financières	37 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
TOTAL		138 140,87

RECETTES - Chapitres		Prévu
77	Produits spécifiques	138 140,87
TOTAL		138 140,87

➤ *Budget annexe Pépinière*

BUDGET ANNEXE « PEPINIERE » Budget Primitif 2023 Investissement DEPENSES / RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	PREVU	PREVU
	62 100,00	62 100,00
	Résultat reporté	28 074,36

DEPENSES - Chapitres		Prévu
21	Immobilisations corporelles	42 100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
TOTAL		62 100,00

RECETTES - Chapitres		Prévu
001	Excédent d'investissement reporté	28 074,36
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	17 025,64
TOTAL		62 100,00

BUDGET ANNEXE « PEPINIERE » Budget Primitif 2023 Fonctionnement DEPENSES / RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	PREVU	PREVU
	71 525,64	193 939,27
	Résultat reporté	103 439,27

DEPENSES - Chapitres		Prévu
011	Charges à caractère général	22 500,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
68	Dotations aux provisions	9 500,00
023	Virement à la section d'investissement	17 025,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 000,00
TOTAL		71 525,64

RECETTES - Chapitres		Prévu
002	Excédent de fonctionnement reporté	103 439,27
70	Ventes produits, prestations	70 000,00
77	Produits exceptionnels	500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00
TOTAL		193 939,27

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour22.....
 Contre05.....
 Abstention02.....

Adopté à la majorité.

Rapporteur : M. DREVELLE

Subvention 2023 – La Maison des Lycéens

L'association La Maison des Lycéens (MDL) du Lycée Pierre Mendès France, représentée par son Président Cédric OGER, a été créée le 13 janvier 1977.

Cette association a pour objet de fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires.

Le dossier de subvention était incomplet (déclaration sur l'honneur erronée et budget prévisionnel non fourni) pour un vote de subvention, lors du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2023. A ce jour, les documents manquants ont été transmis la situation est donc régularisée.

L'association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle liée à son fonctionnement général.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1000 € (mille euros), à l'Association La Maison des Lycéens.

DELIB 18-2023

RÉSULTATS DU VOTE :

Pour29.....
 Contre00.....
 Abstention00.....

Adopté à l'unanimité.

***Lecture des extraits des décisions prises depuis le Conseil Municipal
 du 27 mars 2023***

DÉCISION N°08/2023 :

CONSIDERANT que depuis de nombreuses années la commune de Péronne met à disposition du CCAS de Péronne à titre gratuit, deux logements sis 11 et 11bis rue du Chemin Vert à Péronne ; **CONSIDERANT** que la gestion de ces logements est confiée au CCAS et qu'il convient de régulariser ces occupations par une convention de mise à disposition de ces deux logements ;

Il a été décidé : **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition des deux logements suscités, **DE SIGNER** ladite convention entre la commune et le CCAS de Péronne.

DÉCISION N°09/2023 :

VU l'appel à cotisation de l'association syndicale des propriétaires et exploitants d'étangs de la vallée de la Haute Somme en fonction de la superficie d'étangs dont repeuplement ; **CONSIDERANT** la volonté de la Ville de participer financièrement aux différentes actions de l'Association syndicales propriétaires et exploitants d'étangs de la vallée de la Haute Somme.

Il a été décidé : **D'ACCEPTER** l'appel de cotisations pour 2022 d'un montant de 88 € (38 € de cotisation annuelle et 5 €/HA (10 Ha) à l'association syndicale propriétaires et exploitants d'étangs de la vallée de la Haute Somme, **D'AUTORISER** la signature de tous documents s'y rapportant.

DÉCISION N°10/2023 :

CONSIDERANT la ville de Péronne souhaite créer une halle marchande dans le but de redynamiser et d'animer le cœur de son centre-ville ; **CONSIDERANT** le Maire est autorisé par délibération du 4 juillet 2020 de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; **CONSIDERANT** la ville de Péronne prend un bail avec la SCI INVEST 6 pour une durée de neuf années ; **CONSIDERANT** l'objet du bail concerne la location d'un espace de 310 m² dans l'ancien garage Renault situé au 26 place du commandant Louis Daudré à Péronne dans le but de créer une halle marchande ;

Il a été décidé : **DE LOUER** 310 m² dans l'ancien garage Renault situé au 26 place du commandant Louis Daudré à Péronne ; **DE SIGNER** le bail avec la SCI INVEST 6.

DÉCISION N°11/2023 :

CONSIDERANT que les parcelles AO 472 et AO 473 (dont la superficie cumulée est de 63 m²) situées route de Paris ont un caractère public, du fait de présence d'un feu tricolore et d'un trottoir ; **CONSIDERANT** que ces parcelles sont la propriété de la société Santerre Immobilier ; **CONSIDERANT** que la société Santerre Immobilier a formulé une demande de cession de ces parcelles au profit de la ville de Péronne ;

CONSIDERANT qu'il convient de régulariser cette situation, la ville de Péronne se porte acquéreuse des parcelles AO 472 et AO 473 pour un prix de 1 509€ qui se décompose comme suit :

- Prise en charge de 50% des frais de géomètre soit 816€
- L'acquisition des parcelles pour un prix de 693€

Il a été décidé : **D'APPROUVER** l'acquisition par la Ville de Péronne des parcelles AO 472 et AO 473 pour un prix de 1509 euros ; **DE SIGNER** tous les documents relatifs à ce dossier.

FIN DE LA SÉANCE PUBLIQUE 20H27
